

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 14 NOVEMBRE 2017 À 17 h AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire suppléant,	Raymond Rougeau
Mesdames et Messieurs les conseillers,	Marco Bellefeuille Josianne Girard Renald Breault Kimberly St Denis Stéphanie Labelle
Est absent, Monsieur le maire,	Bruno Guilbault



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire suppléant Raymond Rougeau. Maîtresse Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent :

M. François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-480

Il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance – Mot du maire
2. Adoption de l'ordre du jour

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

3. Octroi de contrat – Location d'une niveleuse avec opérateur

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4. Modification du plan pour lotissement – M. Moïse Piuze – Lot 4 995 143 – Matricule 9001-14-8413
5. Période de questions
6. Levée de la séance

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

3. OCTROI DE CONTRAT – LOCATION D'UNE NIVELEUSE AVEC OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres sur invitation le 3 novembre 2017 auprès de trois (3) soumissionnaires potentiels pour la location d'une niveleuse avec opérateur pour le nivelage de chemins situés sur son territoire;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions en date du 14 novembre 2017, provenant des entreprises Asphalte Lanaudière inc., Généreux construction inc. et Les entreprises L. Laporte de Bayonne inc.;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme a été déposée par Les entreprises L. Laporte de Bayonne inc., à un taux horaire de 118 \$, plus les taxes applicables, auxquels s'ajoutent des frais de mobilisation/démobilisation de 175 \$, plus les taxes applicables, les résultats étant les suivants:

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS

ENTREPRISES	TAUX HORAIRE EXCLUANT LES TAXES	FRAIS DE MOBILISATION/ DÉMOBILISATION EXCLUANT LES TAXES	CONFORMITÉ
Les Entreprises L. Laporte de Bayonne inc.	118 \$ / heure	175 \$	Non-conformité mineure
Asphalte Lanaudière inc.	125 \$ / heure	250 \$	Non-conformité mineure
Généreux Construction inc.	130 \$ / heure	300 \$	Non-conformité mineure

17-481 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer le contrat pour la location d'une niveleuse avec opérateur à Les entreprises L. Laporte de Bayonne inc., à un taux horaire de 118 \$, plus les taxes applicables, auxquels s'ajoutent des frais de mobilisation-démobilisation de 175 \$, plus les taxes applicables, pour un maximum de soixante-dix (70) heures, soit pour un montant maximal de 9 698,14 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur de la voirie par intérim et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2017-000130 est émis pour autoriser cette dépense.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4. MODIFICATION DU PLAN POUR LOTISSEMENT – M. MOISE PIUZE – LOT 4 995 143 – MATRICULE 900H14-8413

CONSIDÉRANT le plan projet de lotissement (plan image) concernant le lot 4 995 143 préparé par M. Richard Breault, arpenteur-géomètre, en date du 8 août 2017, sous le numéro 4100 de ses minutes et portant le numéro de dossier 1203-006/3, lequel a été approuvé par la résolution n° 17-361 lors de la séance du conseil du 15 août 2017;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un plan projet de lotissement (plan image) en date du 10 octobre 2017 concernant le lot 4 995 143 préparé par M. Richard Breault, arpenteur-géomètre, en remplacement du plan projet de lotissement approuvé par la résolution n° 17-361;

CONSIDÉRANT QUE la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espace naturel acceptée par la résolution n° 17-361 demeure inchangée;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par l'adjoint à la direction générale responsable du développement durable;

17-482 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'approuver le plan projet de lotissement (plan image) déposé en date du 10 octobre 2017 concernant le lot 4 995 143 préparé par M. Richard Breault, arpenteur-géomètre en remplacement du plan projet de lotissement (plan image) approuvé par la résolution 17-361.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

17-483 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire suppléant déclare la présente séance du conseil levée à 17h05.

(Signé) *Caroline Gray*

Me Caroline Gray
Directrice Service du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

(Signé) *Raymond Rougeau*

Raymond Rougeau
Maire suppléant